



INFORMATION MUNICIPALE

RECENSEMENT DE LA POPULATION SUR LA COMMUNE DU JEUDI 19 JANVIER 2023 au SAMEDI 18 FEVRIER 2023

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur : il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y habitent ou vous proposera de répondre sur Internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il déterminera la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maison de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Vos réponses resteront confidentielles, elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Le recensement sera fait par deux habitants d'AILLAS



Sacha MOURAT



Bernard SAIN

JE VOUS REMERCIE DE LEUR RESERVER LE MEILLEUR ACCUEIL.

**Votre Maire
André Marc BARNETT**